



02/02/2023

Comité syndical

**P
R
O
C
È
S
-
V
E
R
B
A
L**

Ordre du jour :

- 1) Appel nominatif
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Information sur les décisions prises par la Présidente par délégation du comité syndical
- 4) Approbation du procès-verbal du comité syndical du 8 décembre 2022
- 5) Construction du pôle enfance intercommunal - Attribution des marchés de travaux
- 6) Subventions d'équilibre des communes - Modalités de calcul et de versement des deux premiers acomptes
- 7) Questions diverses

La séance débute à 18h38.

1) Appel nominatif

L'appel nominatif est effectué par Mme la Présidente du SIEPEA.

Présents : Nathalie Fontaine, Thierry Lachaise, Catherine Casimir, Véronique Barinotto, Cécile Lagrange, Sandrine Savary

Invités : Claude Compain, Sylvie Lavallade, Jean-Yves Rigout, Jérémy Roux, Serge Roux

Absents excusés : Nathalie Bruyère, Émilie Chauchet, Philippe Delachair, Cécile Fougeras, Charlotte Guéret, Gabrielle Lavillard, Mathieu Meyze, Philippe Mazière, Sandrine Reix

Invitée excusée : Béatrice Tricard

Agent du SIEPEA présents : Stéphane Barreteau

Quorum : 5. Présents : 6. Le quorum est atteint.

2) Désignation du secrétaire de séance

Mme Catherine CASIMIR est désignée secrétaire de séance.

3) Information sur les décisions prises par la Présidente par délégation du comité syndical

Conformément à la délibération D012-2020 du 15 juin 2020 fixant la liste des délégations du comité syndical données à sa Présidente, le Présidente informe l'assemblée que, par la décision DC001-2023, elle a attribué le lot 1 – Terrassement – VRD – Espaces verts du marché de travaux pour la construction du pôle enfance intercommunal à l'entreprise SARL SERGE PINAUD TP pour un montant HT de 247.663,00 €.

Cette décision a été motivée par l'urgence à faire débiter les travaux de terrassement dans les meilleurs délais pour réaliser l'accès au terrain du SIEPEA, garantir l'ouverture de la structure en septembre 2024 et se prémunir des risques de variation sensible des coûts du projet dans le cadre des révisions de prix à venir.

M. LACHAISE présente le rapport d'analyse des offres dressé par la maîtrise d'œuvre qui a classé, pour le lot 1, l'offre de la SARL SERGE PINAUD TP en première position.

Il rappelle que le règlement de consultation prévoyait une phase de négociations, ce qui permis notamment de retirer certaines plantations et les clôtures pour réduire le coût des travaux.

4) Approbation du procès-verbal du comité syndical du 8 décembre 2022

La Présidente présente le procès-verbal du comité syndical du 8 décembre 2022 et demande s'il y a des remarques sur son contenu.

En l'absence d'observations, le procès-verbal du comité syndical du 8 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

5) Construction du pôle enfance intercommunal – Attribution des marchés de travaux

La Présidente rappelle qu'un marché en procédure adaptée a été lancé pour la réalisation des travaux du pôle enfance intercommunal du SIEPEA, avec publicité sur plateforme dédiée, parution au BOAMP, diffusion d'une annonce dans la presse quotidienne régionale et sur le site internet de l'établissement public.

Ce marché a été décomposé en 16 lots. 40 offres ont été réceptionnées.

Comme précisé plus tôt lors de l'information au comité syndical sur la décision prise par la Présidente par délégation, le lot 1 – Terrassement – VRD – Espaces verts a déjà été attribué. La Présidente précise que la commission « Projet nouvelle structure » s'est réunie le 30 janvier 2023 pour étudier le rapport d'analyse dressé par la maîtrise d'œuvre et formuler des propositions d'attribution des lots.

M. LACHAISE poursuit la présentation du rapport d'analyse des offres lot par lot.

Pour le lot 2 – Gros-œuvre, il est précisé que la variation à la hausse après négociation est due à une prestation oubliée au CCTP (tapis drainant).

Pour le lot 3 – Ravalement, il est précisé que la variation à la hausse après négociation est due à une erreur de métré dans l'offre initiale.

Un débat s'instaure sur le maintien ou non de l'option pergola au sein du lot 4 – Charpente bois. La Présidente propose à l'assemblée de s'exprimer sur le sujet par un vote. Il est décidé à la majorité de ne pas inclure l'option au marché.

Lot 5 – Couverture tuiles : pas d'observations.

Aucune offre n'a concerné le lot 6 – Serrurerie - Couverture métallique et polycarbonate. Il est précisé que celui-ci a d'ores et déjà fait l'objet d'une nouvelle procédure de consultation lancée le 20 janvier 2023.

Lot 7 – Étanchéité : pas d'observations.

Pour le lot 8 – Menuiseries extérieures aluminium, il est précisé que la baisse substantielle du montant obtenue en phase de négociation est due à la suppression de certains volets roulants.

Pour le lot 9 – Plâtrerie - Isolation - Faux-plafonds, il est précisé que la baisse importante du montant après négociation est due au changement de nature des faux-plafonds dans les zones d'activités après validation par le contrôleur technique.

Pour le lot 10 – Menuiseries intérieures, il est précisé que la baisse substantielle du montant obtenue en phase de négociation est due à la suppression de certains meubles sur mesure.

Pour le lot 11 – Carrelages – Faiences, il est précisé que la légère hausse après négociation est due à une correction de quantités erronées sur l'offre initiale.

Pour le lot 12 – Sols souples, la variante linoleum n'est pas retenue.

Lot 13 – Peintures : pas d'observations.

Pour le lot 14 – Chauffage - Ventilation - Plomberie – Sanitaires, il est décidé d'inclure l'option de commande centralisée des pompes à chaleur.

M. RIGOUT demande si les besoins en énergie électrique sont connus comparativement avec la production photovoltaïque. Il est répondu que l'étude n'a pas encore rendu des conclusions suffisamment détaillées.

Lot 15 – Électricité : pas d'observations.

Pour le lot 16 – Photovoltaïque, il est décidé d'inclure l'option d'acquisition des données. M. RIGOUX demande si une solution de stockage de la production photovoltaïque a été prévue. M. LACHAISE répond que ce n'est pas le cas.

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'attribuer les marchés de travaux comme suit :

Lot 2 – Gros œuvre
SAS Michel Mazière pour un montant HT de 724.127,90 €

Lot 3 – Ravalement
JFC Ravalement pour un montant HT de 75.865,88 €

Lot 4 – Charpente bois
SARL Abaux pour un montant HT de 92.382,57 €

Lot 5 – Couverture tuile
SARL Abaux pour un montant HT de 117.314,92 €

Remise négociée de 3.697,49 €
soit un total HT de 206.000,00 €
pour les lots 4 et 5

Lot 7 – Étanchéité
SAS DME pour un montant HT de 54.457,00 €

Lot 8 – Menuiseries extérieures aluminium
Scal pour un montant HT de 238.382,00 €

Lot 9 – Plâtrerie - Isolation - Faux-plafonds
SAS Sudrie pour un montant HT de 241.973,00 €

Lot 10 – Menuiseries intérieures
SAS Diataxi pour un montant HT de 188.738,56 €

Lot 11 – Carrelages – Faïences
SAS Alliance Carrelage 87 pour un montant HT de 51.208,00 €

Lot 12 – Sols souples
Sols Boutic pour un montant HT de 83.912,81 €

Lot 13 – Peintures
SAS Rougier Bâtiment pour un montant HT de 52.843,42 €

Lot 14 – Chauffage - Ventilation - Plomberie – Sanitaires
SL Thermique pour un montant HT de 411.540,00 €

Lot 15 – Électricité
SAS GECC pour un montant HT de 192.000,00 €

Lot 16 – Photovoltaïque
Ineo Centre pour un montant HT de 75.585,48 €

La Présidente indique que, malgré l'augmentation de l'index de référence et sous condition que la meilleure offre pour le lot 6 soit conforme à l'estimatif, le montant global des travaux atteindra 2.986.297,05 € HT, photovoltaïque inclus.

La phase de négociations a ainsi permis de réduire le montant global des travaux de plus de 140.000 € HT par rapport aux offres initiales. Pour cela, il a aussi fallu renoncer à certaines

prestations (plantations, clôtures, certains volets roulants non indispensables, certains meubles sur mesure).

Pour rappel, la commission « projet nouvelle structure » avait émis un avis favorable avant que le comité syndical n'approuve l'avant-projet en mai 2022 pour un montant global de travaux de 2.778.000 € HT, hors photovoltaïque et sur une base d'index BT 01 de décembre 2021.

Cet index a augmenté de 6,2657 % à ce jour, soit un montant validé au stade d'avant-projet actualisé à 2.952.060 € HT, hors photovoltaïque.

Cela souligne la maîtrise de l'enveloppe financière malgré un contexte particulièrement défavorable.

Enfin, la Présidente précise que les honoraires définitifs de la maîtrise d'œuvre ont été négociés sur la base des montants d'attribution des marchés de travaux et non pas sur l'estimatif au moment de leur publication. La maîtrise de l'enveloppe financière consacrée aux travaux va donc constituer une économie supplémentaire sur le coût de la maîtrise d'œuvre.

6) Subventions d'équilibre des communes – Modalités de calcul et de versement des deux premiers acomptes

La Présidente rappelle que le SIEPEA perçoit peu de recettes au cours du premier semestre. En effet, les subventions de la CAF, principal partenaire technique et financier, ne sont versées qu'à partir du mois de mai, et la somme la plus importante, liée au Contrat Enfance Jeunesse, n'est payée qu'à l'automne généralement.

Le fonctionnement du syndicat dépend donc du versement par les communes membres de deux acomptes sur la subvention annuelle en début d'année civile.

Comme en 2022, la Présidente propose de solliciter auprès des communes ces deux versements représentant en tout 50 % du montant de la subvention de l'année précédente.

La répartition par communes pourrait donner lieu à ces montants :

	Subvention 2022	Acompte février 2023	Acompte avril 2023
Peyrilhac	92.010,60 €	23.002,65 €	23.002,65 €
Saint-Gence	172.294,44 €	43.073,61 €	43.073,61 €
Veyrac	154.719,17 €	38.679,79 €	38.679,79 €

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de solliciter les communes membres du SIEPEA à hauteur des montants indiqués ci-dessus.

7) Questions diverses

La Présidente informe le comité syndical qu'une ligne de trésorerie a été déclenchée à hauteur de 100.000 € le 30 janvier 2023.

En l'absence d'autres remarques et dans la mesure où tous les points prévus à l'ordre du jour ont été abordés, la séance est levée à 20h33.

Nathalie FONTAINE
Présidente



Catherine CASIMIR
Secrétaire de séance

